

**GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
DES OUTILS D'ÉVALUATION DE COMPÉTENCES**

AU SERVICE DES ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE SECONDAIRE



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La commission des outils d'évaluation relatifs aux socles de compétences construit des outils d'évaluation qui reposent sur **la définition de la compétence** donnée dans le décret « missions » et sur **une analyse du contenu des socles de compétences**.

Le décret « missions » définit la compétence comme « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, savoir-faire et attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches »

Partant de cette définition, les outils d'évaluation proposent donc une tâche à travers laquelle l'élève devra mettre en œuvre, en les organisant, des savoirs, savoir-faire et attitudes.

Ces outils offrent aux enseignants la possibilité de **mesurer** la capacité de leurs élèves à résoudre des tâches complexes, de **cibler** les difficultés éprouvées par chaque élève et d'en **comprendre** l'origine.

Afin d'analyser de façon approfondie la maîtrise des compétences de la classe, il est intéressant de demander à tous les élèves de résoudre les deux parties. L'enseignant pourra ainsi **identifier** plus précisément **les besoins individuels de ses élèves** et **définir les dispositifs didactiques** à mettre en œuvre.

Chaque outil d'évaluation est composé de deux dossiers :

- **LE DOSSIER DE L'ÉLÈVE** présente :
 - **LA PREMIÈRE PARTIE** propose de **réaliser une tâche complexe sans guidance**. L'élève se retrouve devant « une feuille blanche », il doit **choisir** et **combinaer** les procédures (savoirs, savoir-faire, attitudes) nécessaires pour **effectuer** la tâche. Il dispose, le plus souvent, d'un **portefeuille de documentation**. L'énoncé du contexte et de la tâche ne cite ni les ressources ni les démarches à mettre en œuvre ;
 - **LA DEUXIÈME PARTIE** qui propose à l'élève une série d'items vérifiant certains savoirs, savoir-faire et attitudes inhérents à la tâche.

- **LE DOSSIER DE L'ENSEIGNANT** présente :
 - les principales compétences et procédures de base visées ;
 - les modalités concrètes d'organisation de l'évaluation (durée, conditions matérielles ...) ;
 - la **grille d'évaluation** pour la première partie, elle s'appuie sur des critères objectifs permettant un diagnostic précis et fiable de la prestation de l'élève (procédures et produit fini) ;
 - le guide de correction et/ou le corrigé si nécessaire ;
 - le tableau des résultats qui reprend l'ensemble des résultats de première et deuxième parties offrant ainsi un regard tant global qu'analytique sur l'évaluation proposée.

Remarque concernant la grille d'évaluation pour la première partie

Les grilles proposées ne se présentent pas toutes de la même manière, elles continuent toujours d'évoluer au fur et à mesure de la réflexion.

Ci-dessous, la grille utilisée en 2009-2010.

Critères	Indicateurs	Niveaux de maîtrise	
<i>Qualités attendues de la production, de la prestation.</i>	<i>Signes observables et/ou mesurables des qualités attendues.</i>	Maximum que l'on peut attendre de l'élève à ce stade de l'apprentissage.	
		Minimum que l'on doit attendre de l'élève à ce stade de l'apprentissage.	
		<i>Minimum exigible non atteint.</i>	
		<i>Production inadéquate ou quasiment aucune production.</i>	

Les deux premiers niveaux correspondent à la réussite.

L'enseignant complètera la dernière colonne en fonction des objectifs d'évaluation et/ou de la pratique de notation de son établissement.

En bref

1 ^{re} PARTIE	2 ^e PARTIE
L'élève doit résoudre une tâche complexe et dispose, le plus souvent, d'un portefeuille de documentation.	L'élève doit réaliser : <ul style="list-style-type: none"> • des tâches élémentaires nécessaires à la réalisation de la tâche complexe proposée en première partie. • des procédures de base automatisées nécessaires à la résolution de la tâche.
Démarche INITIÉE par l'élève	Démarche PROPOSÉE à l'élève
Présentation d'une feuille blanche.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de tâches élémentaires provenant de la décomposition de la tâche complexe proposée en première partie. • Présentation d'items évaluant la maîtrise des procédures de base nécessaires à la résolution de la tâche.
SEUL , l'élève doit CHOISIR, COMBINER et EFFECTUER.	Selon le degré de complexité des items proposés : <ul style="list-style-type: none"> • l'élève doit CHOISIR et EFFECTUER. • l'élève doit EFFECTUER.
ANALYSE DES RÉSULTATS	
L'élève a-t-il été capable de choisir, combiner et effectuer les procédures ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève a-t-il été capable de choisir et effectuer les procédures ? • L'élève a-t-il été capable d'appliquer des procédures et en prouver une maîtrise suffisante ?

QUAND ET COMMENT S'EN SERVIR ?

Les outils d'évaluation, composés de deux parties, entrent dans une démarche d'évaluation diagnostique : il est dès lors indispensable de commencer par la première partie et de ne distribuer la deuxième partie qu'après la remise, par les élèves, des copies de la première partie.

Ces deux parties peuvent être administrées à des moments différents.

La passation peut être envisagée à n'importe quelle période du cursus scolaire à **condition que la maîtrise des procédures de base soit effective.**

Lors de la passation :

- de la première partie : l'enseignant s'assure que les élèves lisent correctement et entièrement le contexte et la tâche, il peut répondre aux questions des élèves mais sans donner d'informations susceptibles de les aider dans la résolution ;
- de la deuxième partie : l'enseignant peut expliquer que celle-ci vérifie la maîtrise des procédures et des savoirs nécessaires à la réalisation de la tâche proposée dans la première partie.

EN SAVOIR PLUS ?

Le cadre légal

Développer des compétences, telle est désormais la mission de l'école.

Le décret du 24 juillet 1997 sur les missions de l'école, qui met l'accent sur l'approche par compétences, a prévu un dispositif en plusieurs étapes.

- Dans un premier temps, le référentiel « Socles de compétences » a été élaboré. Ce texte, approuvé par le Parlement et applicable à l'ensemble des établissements scolaires de tous les réseaux, recense les compétences que doivent maîtriser les élèves à certaines étapes de leur cursus scolaire (8 ans, 12 ans et 14 ans).
- Sur base de ce référentiel, chaque pouvoir organisateur ou, ensemble de pouvoirs organisateurs, a ensuite élaboré un programme d'études soumis à l'approbation du gouvernement.
- Enfin, la Commission des outils d'évaluation relatifs aux Socles de compétences a été chargée de concevoir des outils pour différentes disciplines. Ceux-ci, **préalablement testés**, sont diffusés, « à titre indicatif auprès de tous les établissements », et accessibles sur le site <http://enseignement.be>

Les références

Le Décret Missions

http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=21557&referant=101

Les outils d'évaluation en général

<http://enseignement.be/index.php?page=24345>

Les outils d'évaluation du secondaire

<http://enseignement.be/index.php?page=24347>

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Une adresse mail se trouve à la rubrique « Contact » en bas de page de chacune des disciplines.

Votre point de vue, vos questions, vos propositions, votre souhait de participer à l'expérimentation d'outils en cours de construction ... sont les bienvenus.